

■ **Martinet et Polga SA**, à Carouge (GE), achat, vente, location, réparation et montage de grues, etc. (FOSC du 10.01.1986, p. 91). Thür Franz n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Les pouvoirs de Martinet André sont radiés. Polga Fanny, de Lancy, à Lancy, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Signature collective à deux a été conférée à Polga Franca, d'Italie, à Lancy, directrice. Nouveau réviseur: Fiduciaire Ratio SA, à Genève.

Journal no 13266 du 12.12.2002
(00778448 / CH-660.0.201.980-2)